

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 18 décembre 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14, 15 et 16 décembre 2015

2015 DJS 318 Signature du contrat jeunesse des 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} arrondissements.

M^{me} Pauline VÉRON, rapporteure

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2511-1 et suivants ;

Vu la charte des arrondissements ;

Vu le projet de délibération en date du 1^{er} décembre 2015 par lequel la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer le contrat jeunesse des 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} arrondissements ;

Vu l'avis du Conseil du 2^{ème} arrondissement en date du 5 novembre 2015 ;

Vu l'avis du Conseil du 3^{ème} arrondissement en date du 4 novembre 2015 ;

Vu l'avis du Conseil du 4^{ème} arrondissement en date du 3 novembre 2015 ;

Sur le rapport présenté par M^{me} Pauline VÉRON, au nom de la 7^{ème} commission,

Délibère :

Article 1 : Le contrat jeunesse des 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} arrondissements est approuvé.

Article 2 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer le contrat visé à l'article 1.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO